

Secretary-General of ASEAN
ASEAN Secretariat
70A, Jalan Sisingamangaraja
Jakarta 12110
Indonesia

Cher Monsieur Dr. Surin Pitsuwan,

Je me félicite de l'appel lancé le 23 juillet 2009 par les ministres des Affaires étrangères de l'ANASE au gouvernement du Myanmar pour qu'il libère Aung San Suu Kyi. Alors qu'Aung San Suu Kyi, accusée d'avoir violé les conditions de son assignation à domicile, vient d'être condamnée à dix-huit mois d'assignation à résidence, nous vous exhortons, en votre qualité de secrétaire général de l'ANASE, à inciter tout les États membres de l'ANASE à obtenir ensemble la libération d'Aung San Suu Kyi.

L'ANASE, en tant qu'entité unique, doit exercer d'urgence une pression diplomatique sur le Myanmar afin qu'il libère Aung San Suu Kyi et tous les autres prisonniers d'opinion du pays.

Aung San Suu Kyi est la dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie, parti d'opposition du Myanmar, et elle a été privée de liberté durant treize des vingt dernières années, la plupart du temps du fait d'une assignation à domicile. Elle a été arrêtée une première fois en juillet 1989, au moment où le gouvernement du Myanmar a renforcé la répression contre les manifestations en faveur de la démocratie, qui avaient commencé un an plus tôt. Vingt années se sont depuis écoulées, et elle est toujours privée de liberté. Aung San Suu Kyi, qui est une prisonnière d'opinion, devrait être libérée immédiatement et sans condition, et elle ne devrait pas être à nouveau soumise à une mesure d'assignation à domicile.

Je tiens également à attirer votre attention sur la situation de dix autres prisonniers d'opinion qui, avec Aung San Suu Kyi, représentent les victimes de la répression politique incessante exercée par les autorités du Myanmar au cours des deux dernières décennies. Une de ces personnes a été emprisonnée pour avoir organisé un mouvement bénévole d'aide aux victimes du cyclone Nargis, qui a frappé le Myanmar en mai 2008, et d'autres sont derrière les barreaux pour avoir participé aux manifestations antigouvernementales d'août et septembre 2007. Elles ont rejoint les autres militants politiques qui sont emprisonnés depuis les années 1990.

Il est crucial pour la protection des droits humains au Myanmar et pour la crédibilité de l'ANASE que ces personnes soient libérées immédiatement et sans condition.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à cette lettre et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.